

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 MARS 2017**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 6 mars 2017 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

17-03-8923

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 6 et 20 février 2017**

17-03-8924

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 6 et 20 février 2017 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

17-03-8925

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 47 692.12\$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

17-03-8926

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 238 019.95\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

**Demande d'aide financière du Club Optimiste Côte-de-Beaupré**

17-03-8927

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 200 \$ au Club Optimiste Côte-de-Beaupré, à l'occasion de leur souper bénéfice annuel qui a eu lieu le 4 mars 2017, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Obtention du ministère de la Famille une subvention de 5000\$ qui sera versée à la MRC pour une ressources pour la politique familiale et la MADA;

**8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

### **Loisirs (Michel Laberge)**

- La semaine de relâche intermunicipale est en cours ;
- Assemblée générale de l'œuvre des loisirs le 15 mars prochain au centre Gérard Miotto, un poste en élection (Renée-Anne Laberge) ;
- Fermeture de la patinoire ce soir ;
  
- **Autorisation de dépenses pour la fête de l'hiver**  
17-03-8928 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense de 4000\$ pour l'organisation et la réalisation de la Fête de l'hiver qui a eu lieu le 11 février 2017, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
  
- **Sauveteurs été 2017**  
17-03-8929 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil effectue l'embauche de deux sauveteurs pour la piscine aux loisirs, pour l'été 2017, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
  
- **Coordonnatrice et Animatrice responsable - été 2017**  
17-03-8930 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil effectue l'embauche de la coordonnatrice et d'une animatrice responsable pour le terrain de jeux été 2017 aux loisirs, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
  
- **Demande d'aide financière pour le programme d'accompagnement en loisirs**  
17-03-8931 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte de verser une aide financière de 1100\$, s'il y a lieu après application de subvention, pour l'été 2017, pour le programme d'accompagnement en loisirs à la Municipalité de Boischatel, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
  
- **Signature du protocole d'entente avec L'Association de soccer des Premières Seigneuries**  
17-03-8932 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la municipalité accepte le protocole d'entente avec L'Association de soccer des Premières Seigneuries (ASDPS), pour l'utilisation des terrains de soccer, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2017, et, d'autoriser le maire et la directrice des loisirs à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 16 février 2017

Le CCU recommande d'accepter la demande suivante :

Au PIIA :

1. Pour la demande de rénovation de la toiture en tôle canadienne au 6785, avenue Royale;

### **Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

Rien de spécial

### **9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**

#### **Louise Mathieu**

- 17-03-8933 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation de la toiture en tôle canadienne au 6785, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 février 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de construction de Louise Mathieu, soit la rénovation de la toiture en tôle canadienne, au respect des recommandations du

CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L' UNANIMITÉ.

- 17-03-8934 **10. Octrois et renouvellements de contrats de services divers**  
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle les contrats suivants :
- Les Entreprises Trema pour le service de balayage des rues de la municipalité pour 2017- 2018 pour un coût de 331,00\$ / km ;
  - Dénéigement Daniel Lachance pour le service d'une faucheuse mécanique avec opérateur pour un coût de 80\$/heure ;
  - Groupe Less-Vil inc. pour les travaux de réparation de bordures et trottoirs aux mêmes conditions que 2016 ;
  - Les Entreprises Gonet Inc. pour le marquage de chaussée aux mêmes conditions que 2016 ;
- APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L' UNANIMITÉ.

- 17-03-8935 **11. Appel d'offres pour des travaux de pavage pour la saison 2017**  
IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue des appels d'offres sur invitation pour des travaux de pavage pour la saison 2017 auprès de quatre fournisseurs, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L' UNANIMITÉ.

- 17-03-8936 **12. Nomination d'une personne désignée**  
**Nomination d'une personne désignée – Entente/Gestion des cours d'eau**  
ATTENDU que la municipalité de L'Ange-Gardien, par sa résolution numéro 06-09-6329, a adhéré à l'Entente/Gestion des cours d'eau de la MRC de la Côte-de-Beaupré;  
ATTENDU qu'aux fins de la réalisation des objets de ladite Entente, la municipalité doit désigner un employé qui agit à titre de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L' UNANIMITÉ, QUE la municipalité de l'Ange-Gardien désigne M. Thibert Lescot, Responsable de l'urbanisme, à titre de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales pour l'application de l'Entente/Gestion des cours d'eau de la MRC de la Côte-de-Beaupré  
ET QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de la Côte-de-Beaupré pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 5 de ladite Entente.

- 17-03-8937 **Nomination d'une personne désignée – Mécontentes visées par l'article 36 LCM**  
ATTENDU QUE les dispositions du *Code municipal* concernant les rôles et responsabilités des inspecteurs agraires sont abrogées et remplacées par la section IV de la Loi sur les compétences municipales ;  
ATTENDU le départ de la personne désignée par résolution #14-06-8079 ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L' UNANIMITÉ, QUE le conseil désigne pour la Municipalité de L'Ange-Gardien M. Thibert Lescot pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales ;  
QUE la rémunération et les frais admissibles de M. Thibert Lescot sont les suivants :
- ouverture du dossier 50 \$
  - pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport ordonnance, etc.) :  
au salaire réel + bénéfices marginaux
  - déboursés divers (frais pour services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, etc.). transmission de document, etc.) : selon les coûts réels.
  - Frais de déplacement : 0.43¢/km

**13. Appel d'offre publique pour la construction de deux nouvelles chambres de réduction de pression**

17-03-8938

ATTENDU l'octroi de l'aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres publiques sur SE@O pour la construction de deux nouvelles chambres de réduction de pression, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**14. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

17-03-8939

ATTENDU la signification d'attribution d'une aide financière aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2017 ;  
ATTENDU la volonté et la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de voirie et infrastructures sur le territoire de la municipalité ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue une demande d'aide financière de 272 000 \$, à notre Députée de Charlevoix –Côte-de-Beaupré, Mme Caroline Simard, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2017, pour la réfection des infrastructures dans le secteur des rues des Falaises, Annie et Christian, soit pour la réfection du pavage, bordures, quincaillerie, regards et puisards, pour une surface d'environ de plus ou moins 5410 m<sup>2</sup>,  
APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

**15. Quote-part 2017 pour PLUMobile – Organisateur de déplacements**

CONSIDÉRANT que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;  
CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et des 6 municipalités de l'Île d'Orléans pour le transport adapté;  
CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Beaupré a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire;  
CONSIDÉRANT que le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile – Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;  
CONSIDÉRANT que le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;  
CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2017 :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

CONSIDÉRANT que Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2017, et que ces prévisions ont été adoptées le 17 décembre 2016 par résolution 2016-CA-32 de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la municipalité de l'Ange-Gardien a été établie à 23 504.75\$ représentant 6,31\$ par habitant pour l'année 2017;  
CONSIDÉRANT que le 6,31 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;  
CONSIDÉRANT que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

17-03-8940

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien accepte de payer la quote-part pour l'année 2017, soit une somme de 23 504.75\$ à PLUMobile.

#### **16. Convention d'aide financière 2016-2018 – Programme de soutien aux politiques familiales municipales**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

17-03-8941

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,  
- d'autoriser Madame Lise Drouin, directrice générale à signer au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien la convention d'aide financière 2016-2018 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

#### **17. Projet de réalisation d'une politique familiale et des aînés coordonnée par la MRC/Appui**

CONSIDÉRANT le projet de la MRC de La Côte-de-Beaupré visant à réaliser et coordonner une politique familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est favorable au projet et l'a appuyé par l'adoption de la résolution no 16-10-8796;

CONSIDÉRANT que la réalisation du mandat confié à la MRC nécessite l'embauche d'une ressource commune à toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que cette ressource sera dédiée à la planification et à l'élaboration de la politique familiale et des aînés de la municipalité de L'Ange-Gardien et sera également responsable des activités de consultation au sein de la municipalité de L'Ange-Gardien ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ange-Gardien a reçu 5 000 \$ du ministère de la Famille pour coordonner les travaux d'élaboration de la politique familiale municipale;

17-03-8942

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désigne madame Lise Drouin, directrice générale, en tant que mandataire autorisé à signer la convention d'aide financière et la reddition de compte avec le Ministère dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales destiné aux municipalités, aux MRC et aux communautés autochtones.

QUE la municipalité de L'Ange-Gardien verse à la MRC un montant de 5 000 \$ nécessaire pour exécuter la coordination des politiques de la famille et des aînés de l'ensemble des municipalités participantes.

**18. Avis de motion pour adopter un règlement modifiant le règlement #08-575 « Règlement concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité et applicable par la Sûreté du Québec »**

Un avis de motion est donné par Simon Marcoux, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement afin de modifier le règlement #08-575 « Règlement concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité et applicable par la Sûreté du Québec ».

**19. Avis de motion pour adopter un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la construction de chambres de réduction de pression, et des travaux de renouvellement de conduites dans le cadre du volet 1 et 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées**

Un avis de motion est donné par Michel Laberge, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement afin d'adopter un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la construction de chambres de réduction de pression, et des travaux de renouvellement de conduites dans le cadre du volet 1 et 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

**20. Appel d'offres sur invitation pour l'embellissement du boulevard Ste-Anne**

ATTENDU le projet de verdissage du boulevard Ste-Anne de la municipalité de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU la volonté des commerçants aux abords du boulevard de participer au projet ;

ATTENDU la permission du Ministère des Transports pour ce dit projet ;

17-03-8943

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres sur invitations pour la plantation de végétaux aux abords du boulevard Ste-Anne, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**21. Deuxième période de questions**

**22. Divers**

**1. Refonte de notre site web**

17-03-8944

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité mandate l'agence IDECOM, pour la refonte du site web, pour un coût de 10 150\$ plus taxes, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**2. Autorisation de dépenses diverses**

17-03-8945

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 7610 \$ plus taxes pour l'achat de deux afficheurs de vitesses solaires ;
- 8400 \$ plus taxes pour l'achat de structures et panneaux de nom de rues ;
- 4500 \$ plus taxes pour l'installation d'une unité de climatisation à la salle de la mairie ;
- 3200 \$ plus taxes pour l'achat d'une remorque 5 X 10 pieds pour les travaux publics ;
- 

APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Association du Lac-la-Retenue**

17-03-8946

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la municipalité verse une subvention de 600\$ à l'Association du Lac-la-Retenue, pour une contribution pour les assurances, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**23. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

17-03-8947

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h20, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale